



Fondo Europeo per l'Integrazione dei cittadini di Paesi Terzi 2007/2013  
Programma annuale 2009 - Azione 5  
Prog. n. 2009/FEI/3969

**INSCRIPTION VOLONTAIRE AU SERVIZIO SANITARIO NAZIONALE (SERVICE NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE) POUR LES CITOYENS ÉTRANGÈRS DE PLUS DE 65 ANS QUI ONT REJOINT LEURS PARENTS**

À partir de maintenant il y a la possibilité de s'inscrire au Servizio Sanitario Nazionale (SSN – Service National de la Santé Publique) pour les citoyens extra-UE qui ont plus de 65 ans et qui sont entrés en Italie pour regroupement familial après le 5 novembre 2008.

En attendant le prévu décret ministériel, la Regione Emilia Romagna – Direzione Generale Sanità e Politiche Sociali – a publié la circulaire n. 188856 du 23 juillet 2010 qui autorise l'inscription volontaire au Servizio Sanitario Nazionale pour tous les citoyens en objet.

L'inscription comporte le paiement d'une contribution forfaitaire, annuelle et pas divisible, de 387,34 euro, sauf à parfaire au cas où un nouveau prix serait défini à niveau national.

Pour obtenir l'inscription volontaire au Servizio Sanitario Nazionale, le citoyen étranger de plus de 65 ans doit présenter la documentation suivante aux guichets de l'AUSL (sportelli AUSL) :

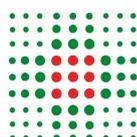
- passeport avec visa d'entrée pour regroupement familial ;
- nulla osta (certificat de non-empêchement) au regroupement familial délivré par le Sportello Unico per l'Immigrazione en Prefettura (Guichet pour l'Immigration en Préfecture), ou permis de séjour s'il est déjà en possession du citoyen étranger ;
- reçu de paiement de la somme de 387,34. Le paiement devra être effectué dans le compte courant postal n. 569400, adressé à Amministrazione P.T.C.S.S.N. Regione Emilia-Romagna ;
- certification du revenu ou bien auto-certification du revenu.

L'inscription volontaire au Servizio Sanitario Nazionale serait valide jusqu'au le 31 décembre de l'année en cours et elle serait renouvelable chaque année avec le paiement de 387,34 euro.

On rappelle aussi que les citoyens étrangers qui ont obtenu un permis de séjour pour raisons familiaux avant le 5 novembre 2008, pourront s'inscrire gratuitement au SSN quand ils auront 65 ans et aussi quand ils chercherons de renouveler le permis de séjour.

De plus, les parents de plus de 65 ans des citoyens qui ont la citoyenneté italienne peuvent s'inscrire gratuitement au Servizio Sanitario Nazionale.

Pour plus d'informations et pour l'inscription au Servizio Sanitario Nazionale, vous pouvez contacter les Sportelli Unici Distrettuali de l'Azienda Usl di Ravenna (AUSL guichets de Ravenna). Vous pouvez aussi contacter l'équipe FEI au numéro 338.2483414



**SERVIZIO SANITARIO REGIONALE  
EMILIA-ROMAGNA**  
Azienda Unità Sanitaria Locale di Ravenna

